

**SÉANCE DU MERCREDI 26 OCTOBRE 2016**

à l'Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence : Anne Roy-Fridez (PDC), présidente

Scrutateurs : Nicolas Maître (PS) et Brigitte Favre (UDC)

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés : Géraldine Beuchat (PCSI), Jean Bourquard (PS), Stéphane Brosy (PLR), Damien Chappuis (PCSI), Raphaël Ciochi (PS), Loïc Dobler (PS), Quentin Haas (PCSI), Rémy Meury (CS-POP), Jean-Pierre Mischler (UDC), Edgar Sauser (PLR), Romain Schaer (UDC), Christophe Terrier (VERTS) et Bernard Varin (PDC)

Suppléants : Blaise Schüll (PCSI), Jean-Daniel Ecoeur (PS), Michel Tobler (PLR), Gabriel Friche (PCSI), Vincent Joliat (PS), Valérie Bourquin (PS), Philippe Eggertswyler (PCSI), Esther Gelso (CS-POP), Lionel Montavon (UDC), Marcel Cuenin (PLR), Jean Lusa (UDC), Magali Rohner (VERTS) et Amélie Brahier (PDC)

*(La séance est ouverte à 14 heures en présence de 60 députés.)*

---

**Département de la formation, de la culture et des sports (suite)****16. Motion no 1142****Quelle école en 2030 ?****Jean-Daniel Tschan (PCSI)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de transformer la motion en postulat, ce que le motionnaire accepte.

Au vote, le postulat no 1142a est accepté par 38 voix contre 11.

**17. Question écrite no 2833****Transports scolaires entre école et UAPE : une demande croissante pour quelle offre ?****Katia Lehmann (PS)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**Département de l'intérieur****18. Modification de la loi sur l'organisation de la protection de l'enfant et de l'adulte (deuxième lecture)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Article 20a, alinéa 4

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>4</sup> Si, sans excuse valable, l'intéressé ne donne pas suite à une convocation de l'autorité de protection, il peut faire l'objet d'un mandat d'amener décerné par un membre de l'autorité de protection. Dans ce cas, les dispositions du Code de procédure pénale suisse<sup>2)</sup> sont applicables par analogie.

Minorité de la commission :

(Suppression de l'alinéa 4.)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 16.

Article 21a, alinéa 2

Gouvernement et majorité de la commission :

<sup>2</sup> Sauf circonstances exceptionnelles, la Cour administrative statue et complète l'instruction du dossier si nécessaire.

Minorité de la commission :

(Suppression de l'alinéa 2.)

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 32 voix contre 24.

Les autres articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 42 voix contre 9.

**29. Résolution no 173**

**600 offices traditionnels fermeront d'ici à 2020 : le service public et le canton du Jura encore parmi les grands perdants !**

**Nicolas Maître (PS)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la résolution no 173 recueille 25 voix pour et 9 voix contre; n'obtenant pas 31 voix, elle n'est pas adoptée par le Parlement.

**Département de l'intérieur (suite)**

**19. Question écrite no 2830**

**Remédier aux parachutes dorés**

**Françoise Chaignat (PDC)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

Philippe Rottet (UDC) demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**20. Question écrite no 2841**

**Aide sociale (postulat no 312 et question écrite no 2708) : des nouvelles svp !**

**Yves Gigon (PDC)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département des finances**

**21. Modification de la loi d'impôt (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 56 députés.

**22. Modification de la loi d'impôt (mise en œuvre du contre-projet à l'initiative populaire «Pour l'imposition à la source des travailleurs frontaliers») (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 57 députés.

**23. Modification de la loi sur l'impôt de succession et de donation (deuxième lecture)**

Au vote, en deuxième lecture, la modification de la loi est adoptée par 57 députés.

**24. Rapport 2015 de la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura**

Au vote, le rapport est accepté par 53 députés.

**25. Rapport d'activité 2015 de la commission de protection des données et de la transparence commune aux cantons du Jura et de Neuchâtel**

Au vote, le rapport est accepté par 50 députés.

**26. Rapport d'activité 2015 du préposé à la protection des données et à la transparence**

Au vote, le rapport est accepté par 50 députés.

**27. Question écrite no 2840  
Revoir les taux d'intérêt cantonaux ?  
Serge Caillet (PLR)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 16.15 heures.

Delémont, le 27 octobre 2016

La présidente :  
Anne Roy-Fridez



Le secrétaire :  
Jean-Baptiste Maître



Annexes : - Motion no 1171  
- Interpellation no 862  
- Questions écrites nos 2848 à 2851  
- Résolutions nos 172 et 173  
- Motion interne no 124